

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (Union postale)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUERECO

SAMEDI 6 MARS 1897

CHRONIQUE

DES IDÉES

Le diable à Chicago. — Un grand journal de Chicago, la *Tribune*, a entrepris de prouver à ses lecteurs que le diable n'existe pas, ou, plus exactement, qu'il n'a pas d'existence personnelle.

Pareille tentative ne saurait être faite dans un milieu plus défavorable.

D'autre part, en prenant son désir pour une réalité, le rédacteur de la *Tribune* s'en va droit à la géhenne.

En somme, c'est une campagne à abandonner.

Dante et la Bible. — L'écrivain anglais qui s'est le plus occupé de littérature dantesque, le Dr Moore, nous signale, dans ses *Studies in Dante* — qu'il vient de publier — à peu près cinq cents allusions à l'Écriture Sainte dans les œuvres du grand poète florentin.

La Presse-Apôtre. — Le rapport annuel de la *Catholic Book Exchange*, de New-York, fait voir qu'au delà d'un million de publications — livres, brochures et feuilles volantes — sont sorties des presses de cette société durant l'année 1896.

Il a été tiré 153,000 exemplaires de l'excellente brochure du R.P. Searle, intitulée : *Plain Facts for Fair Minds*.

La *Catholic Book Exchange* est sous la direction des Pères Paulistes.

Au crédit des Jésuites. — La *Revista Catolica*, publiée à New Mexico par des Jésuites espagnols, vient d'entrer dans sa vingt troisième année.

Les braves religieux de Las Vegas, qui rédigent cette revue, n'ont pas oublié l'exemple du soldat de Pampelune, ni les traditions de leur ordre : ils font vigoureusement la bonne bataille contre des fanatiques de la pire espèce. Le franc-parler de la *Revista Catolica* est particulièrement remarquable.

La liberté américaine. — Dans un récent procès criminel à Chicago — l'affaire O'Malley — le procureur de la République a récusé tous les jurés catholiques, leur foi religieuse étant, parait-il, incompatible avec une parfaite impartialité.—L'accusé était un catholique.

On dit que l'A. P. A. est au fond de cette affaire.

Quoi qu'il en soit, cela ne diminuera probablement pas l'engoue-

ment de certains catholiques pour la liberté américaine.

Le devoir du lecteur. — Le lecteur catholique donne-t-il toujours aux bons journaux l'encouragement qu'ils méritent ?

— Non.

Les efforts des meilleurs écrivains sont souvent paralysés par l'apathie du lecteur catholique, quand ce n'est pas par ses préférences pour les lectures frivoles ou dangereuses.

M. Eugène Veuillot vient de dénoncer cette conduite et d'en signaler les pernicieux effets.

Écoutez cette voix autorisée :

"La presse catholique n'a pas tout le public qui de droit lui appartient. Combien des nôtres, parmi les mieux placés, les plus instruits et les plus riches, les plus obligés vu leurs opinions et leur situation à soutenir les soldats du bon combat, préfèrent le journal qui outrage à celui qui raisonne, le journal qui leur ouvre le demi-monde à celui qui leur signale les bonnes œuvres. Les bonnes œuvres ! ils prétendent les connaître assez... et puis elles quêtent trop ! le journal doit amuser. Or le récit à mots découverts d'un scandale, l'analyse complaisante d'une comédie égrillarde ou malpropre, un bouquet littéraire de "fleurs du mal", comme disait le moraliste Baudelaire, ne sont-ils pas plus égayants que le compte rendu de conférences poussant à l'action chrétienne ou de congrès où l'on étudie, à la lumière des encycliques, la question démocratique et sociale ?

"Ce n'est pas seulement parmi les catholiques hommes du monde à des degrés différents, que les concours dus à la presse religieuse lui manquent et font souvent place à l'hostilité. Des prêtres, il faut le dire, préfèrent, non en principe mais en fait, le journal hurleur, ou fantaisiste, ou nul à celui qui défend résolument les principes, sait ce qu'il dit et marche droit. On donne de ces préférences des raisons variées. La véritable, et je parle ici d'après des hommes de vertu, de zèle et d'expérience, c'est que le goût des lectures tapageuses et sans portée se développe au point d'atteindre l'esprit catholique et ecclésiastique, cet esprit que le protestant Guizot définissait si bien en disant : L'Église est la grande école du respect.

"L'action de la presse est pour quelque chose là-dedans. Le journal lu tous les jours avec plaisir ne peut rester sans action sur son lecteur. Celui même qui voit ses défauts, regrette ses allures, condamne ses partis pris, s'y laisse prendre et finit par en être pénétré. Oui ces emportements, ces habiletés insidieuses, ces paroles grossières, ces propos lé-

gers ou méchants que vous blâmez plus ou moins, mais que vous recherchez parce qu'ils vous amusent ou vous flattent, agissent sur vos idées, votre langage, votre tenue et finiront par affaiblir vos principes.

Vous avez beau protester, c'est ainsi."

Un compositeur ecclésiastique. — "The Assumption of the Blessed Virgin Mary" est le titre d'un nouvel Oratorio composé par le R. P. Gruender, S. J., et exécuté à Cleveland, Ohio, le 21 février dernier, par les élèves du collège Saint-Ignace.

Une belle œuvre pédagogique. — Au collège Manhattan, à New York, vient de mourir un éducateur distingué, connu en religion sous le nom de "Brother Noah."

Le Frère Noé fut une intelligence d'élite et, à l'exemple du Frère Azarias, il a laissé des ouvrages fort estimés dans le monde enseignant.

C'est ainsi qu'on lui doit : *Management of Christian Schools*, — *Hints on Teaching*, — *Notes on School Work*, — *Treatise of American Literature*.

Brother Noah était le frère du juge Curran, de Montréal.

Les filles d'un incrédule. — Le bruit s'étant répandu qu'une des filles de Bob Ingersoll s'était ralliée au presbytérianisme, elle écrit aux journaux :

"Neither my sister nor myself have been associated with any church, although our father has always wished us to study and think for ourselves. We agree with him most heartily in his religious belief and think that he is doing the greatest possible good."

Les demoiselles Ingersoll ont la plaisanterie par trop facile, en qualifiant de cette façon l'œuvre de leur père ; et si elles veulent se faire une solide réputation d'imbéciles, elles n'ont qu'à répéter : "We think our Pa' is doing the greatest possible good."

Le spleen de Bismarck. — L'ex-chancelier de l'Empire allemand est, dit-on, dans un bien triste état de prostration morale.

Voici les dernières paroles qu'on rapporte de lui :

"Je me sens fatigué, quoique je ne sois pas malade : c'est le malaise de la vie maintenant sans objet pour moi. Rien de ce que je vois ne me satisfait. Je m'ennuie. J'ai perdu ma femme, et mes fils ont leurs affaires dont ils s'occupent. L'agriculture et l'arboriculture ne m'intéressent plus, et la politique m'assomme."

Tel est l'état actuel de l'Homme-de-Fer, que la rouille envahit.

Sans convictions religieuses, la

conscience bourrelée et l'âme vide d'espoir, il attend avec une anxiété qui fait pitié la fin d'une vie qui fait frémir, si l'on songe aux responsabilités qui y ont été entassées.

Dans l'enivrement du succès l'orgueilleux chancelier s'est un jour écrié : la Force prime le Droit. Aujourd'hui, dans l'isolement, dans l'apaisement des passions, au moment où s'éteignent graduellement les bruits de la vie, l'iniquité commise pèse lourdement sur la conscience de Bismarck, et, dans le silence précurseur de la mort, retentissent, persistantes et redoutables, les réclamations du Droit méconnu. C'est l'inéluctable revanche de l'éternelle Justice.

Un vaillant. — Je veux parler de l'abbé P. C. Yorke, rédacteur en chef du *San Francisco Monitor*.

Voilà un curé qui n'a pas peur et qui sait tenir une plume. Si vous voulez avoir une idée du style et de l'érudition de ce vigoureux polémiste, lisez *The Yorke-Wendte Controversy*, volume de 327 pages récemment publié par *The Monitor Publishing Co.* à San Francisco. Prix : 50 cts.

La conscience et la loi. — On lit dans le *Figaro*, à la date du 4 février :

"La petite commune de Saint-Jean-Brévelay, dans la Morbihan, est actuellement sans dessus dessous par suite du refus du maire de procéder à un mariage parce que l'un des conjoints était divorcé. Ce maire, M. Gillet, est hostile au divorce, et plutôt que d'en reconnaître la légitimité, il envoya sa démission au sous-préfet. Le sous-préfet délégua alors ses pouvoirs à l'adjoint, mais celui-ci refusa, comme le maire, de procéder au mariage et, à son tour, il envoya sa démission. Tous les conseillers municipaux, successivement sommés par le sous-préfet, refusèrent également d'obtempérer et démissionnèrent comme un seul homme.

"De là grand remue-ménage administratif et judiciaire. Le préfet parle de révocations ; le procureur de la République, de poursuites."

On se moque joliment, en Bretagne, des stupides colères administratives, et s'il y avait en France plus de conseillers municipaux de cette trempe, on en aurait vite fini avec les tracasseries des sectaires officiels.

Cet incident est rapporté par plusieurs journaux français. Le *Figaro*, lui, prétend que "la commune de Saint-Jean-Brévelay est actuellement sans dessus dessous."

Ce n'est pas cela du tout. C'est le sous-préfet et ses amis qui sont sans dessus dessous.

Il y a des nuances qui échappent comme cela, de temps à autre, à l'observation figaresque.

J. F. DUMONTIER

L'INTERVIEW DE M. G. A. DROLET

La Presse et le Star, de samedi dernier, publient le rapport d'une interview que des reporters ont eue avec M. G. A. Drolet, retour de Rome.

Le compte rendu de la Presse occupe plus de quatre grandes colonnes du journal montréalais.

Nous allons l'analyser.

M. Drolet déclare, d'abord, qu'il n'a pas été délégué par le gouvernement canadien auprès du Saint-Siège; mais par un groupe considérable d'hommes politiques, parmi lesquels se trouve, évidemment, le chef du cabinet fédéral, l'honorable M. Laurier.

Ces hommes politiques, d'après M. Drolet, étaient "alarmés de la situation difficile, pénible et équivoque que le clergé de la province de Québec faisait aux sujets catholiques de Sa Majesté au Canada", et ils ont chargé M. Drolet "d'aller porter leurs plaintes devant les Congrégations romaines", ce qu'il a fait.

L'accusation est générale: c'est du clergé de la province de Québec qu'on se plaint.

Vient ensuite une longue dissertation, par M. Drolet, sur ce qu'il entend par "situation difficile, pénible, équivoque." Nous en extrayons le passage suivant:

"Or, pendant que, dans tout l'Empire on se réjouira des conquêtes que les libertés constitutionnelles ont faites sous ce règne glorieux, (celui de la reine Victoria) seuls, les catholiques des provinces de Québec et de Manitoba rétrograderont de soixante ans en se voyant (enlever) comme autrefois, par le clergé de ces provinces, le droit de jouir paisiblement de ces libertés, d'exprimer librement leurs opinions politiques, de discuter les questions d'ordre public tout comme leurs concitoyens n'appartenant pas à la religion catholique — ceci semble un paradoxe, d'avancer qu'un catholique peut, à cause de sa foi, se trouver dans une situation d'infériorité dans l'Etat vis-à-vis des protestants, quand l'Eglise nous enseigne qu'au contraire c'est un avantage d'être catholique. Cependant, certains évêques et un grand nombre de curés l'ont déclaré, tant privément que publiquement, tant du haut de la chaire qu'au confessionnal, en enseignant qu'un sujet anglais catholique ne pouvait être loyal au gouvernement de Sa Majesté Britannique, ayant en Canada, pour chef de son gouvernement l'honorable Wilfrid Laurier, sans commettre un péché mortel, sans encourir la privation des sacrements de l'Eglise."

Nous croyons que M. Drolet aura beaucoup de difficulté à établir tout cela devant le délégué apostolique qu'il déclare devoir être envoyé au Canada.

D'abord, il y a une grosse hérésie constitutionnelle dans cette tirade. M. Laurier n'est nullement le chef du gouvernement de Sa Majesté britannique au Canada. Ce poste est actuellement occupé par Son Excellence lord Aberdeen. M. Laurier n'est que le chef du cabinet canadien. Ce n'est pas la même chose du tout. C'est si peu la même chose qu'on peut parfaitement combattre M. Laurier, qu'on peut déployer tous les légitimes efforts pour le déloger de son poste de chef du cabinet, tout en étant loyal au gouvernement de Sa Majesté britannique au Canada.

Les libéraux, quand ils sont sur le haut du pavé, ont toujours la manie de confondre le chef du cabinet avec le chef

du gouvernement. Alors, toucher au premier ministre, c'est toucher au pouvoir civil lui-même, c'est s'attaquer au gouvernement du pays. Quand ces mêmes libéraux sont dans l'opposition, par exemple, ils savent très bien distinguer entre les "ministres responsables", qu'on peut attaquer, et le chef du gouvernement "qui ne peut faire de mal." Ils ne se font aucun scrupule alors de remuer ciel et terre pour jeter à bas le premier ministre.

A vrai dire, ces bons libéraux sont profondément hypocrites, en politique comme en toute chose.

Jamais le clergé catholique du Canada n'a enseigné la déloyauté à l'égard du gouvernement de Sa Majesté britannique au Canada. C'est là une atroce calomnie que jamais M. Drolet ne pourra établir devant le délégué apostolique, ni ailleurs.

Loin de prêcher la déloyauté à l'égard du gouvernement de Sa Majesté britannique au Canada, le clergé catholique de notre province a toujours appuyé et défendu ce gouvernement contre les entreprises des révolutionnaires; notamment pendant le mouvement de 1837-38. C'est même pour avoir soutenu le pouvoir légitime de ce gouvernement lors du soulèvement des soi-disant Patriotes que notre clergé a encouru l'inimitié de ce même parti libéral qui, aujourd'hui, par la bouche de M. Drolet, lui reproche un manque de loyauté. C'est à n'y rien comprendre.

Dans son ensemble, notre clergé n'a jamais cherché à empêché les électeurs catholiques d'exprimer librement leurs "opinions politiques", de "discuter les questions d'ordre public". S'il y a eu des exceptions, des écarts, qu'on soumette ces cas particuliers à l'autorité compétente, c'est parfait. Mais il ne faut pas tomber dans l'illusion libérale qui voit dans toute question qui se discute en temps d'élection une question purement politique.

La question des écoles est très certainement une question religieuse, au moins par un côté. Dès lors, c'est une question qui tombe sous la juridiction ecclésiastique; et les évêques ont le droit de donner aux catholiques, en tant qu'électeurs, une direction à suivre sur une semblable question; et les catholiques en tant qu'électeurs, sont tenus, en conscience, de suivre cette direction.

Voilà, nous en sommes bien persuadés, la vraie doctrine de l'Eglise.

Si, dans l'exercice de ce droit de direction, quelqu'un a manqué de mesure et de sagesse, qu'on fasse corriger l'abus par l'autorité compétente, c'est admissible. Mais que personne n'espère voir l'Eglise renoncer à son pouvoir de diriger les fidèles dans toutes les questions qui regardent le salut des âmes, même quand ces questions touchent, par un côté, à la politique.

M. Drolet continue ainsi:

"Or, comme malgré les violences de ce langage, malgré l'intimidation religieuse, malgré les menaces de châtiements adressés à ceux qui persisteraient à rester attachés à la foi politique du chef du gouvernement de Sa Majesté, plus des deux tiers de la population catholique du Canada se rangèrent sous la bannière de l'honorable M. Laurier, il s'ensuit que la paix et l'harmonie sont troublées, que la situation est devenue tendue et difficile et que des milliers d'âmes de catholiques sont contristées d'être ainsi violemment rejetées de l'Eglise par leurs pasteurs. Le clergé, au lieu de désarmement, persiste dans ses efforts, étouffe la libre discussion de cer-

taines questions d'ordre public, interdit la lecture du journal politique L'Electeur, l'un des organes du gouvernement de Sa Majesté, dans la province de Québec, en fait un autodafé en place publique dans le diocèse de Chicoutimi, bailloffe d'autres journaux politiques par des menaces, exige de la Congrégation de la Sainte Inquisition Romaine la condamnation d'un livre de l'historien L. O. David, "veritas odium parit, etc."

Il est parfaitement risible d'entendre M. Drolet appeler l'Electeur "un des organes du gouvernement de Sa Majesté." Le défunt journal était l'organe de certains ministres fédéraux, comme la Minerve l'était naguère; mais il n'avait aucun droit au titre d'organe du gouvernement de Sa Majesté; et en le frappant d'interdit les évêques n'ont pas plus porté atteinte aux droits du gouvernement de Sa Majesté qu'ils n'auraient porté atteinte aux droits de ce même gouvernement s'ils avaient condamné, avant le 23 juin, la Minerve, ou le Courrier du Canada, ou le Moniteur, de Lévis, à cette époque organes de ministres fédéraux.

Nous ne savons pas si l'ignorance qu'affiche M. Drolet en matières constitutionnelles est feinte ou réelle; mais c'est vraiment ridicule de voir un homme envoyé en mission diplomatique à Rome confondre, à chaque instant, deux choses aussi essentiellement distinctes que le sont, en pays parlementaire, le cabinet et le gouvernement.

Si, par "foi politique du chef du gouvernement de Sa Majesté" M. Drolet entend la persistance de M. Laurier à prôner le soi-disant règlement d'une question religieuse que l'autorité religieuse condamne, alors la population catholique a bien tort de rester attachée à cette "foi politique" qui n'est plus que la révolte de cet homme politique contre l'autorité épiscopale dans une question où cette autorité a le droit de diriger les fidèles.

Ce qui fait le malheur de M. Drolet et des chefs libéraux, c'est qu'ils ne veulent pas comprendre que cette question des écoles n'est pas une question purement politique que les hommes politiques peuvent régler à leur gré, sans tenir compte de l'autorité de l'Eglise.

S'il s'agissait d'une question de tarif, de libre-échange ou de protection; et si les évêques et les prêtres étaient intervenus pour dire aux électeurs: Nous exigeons tel tarif, et nous condamnons tel autre; alors nous comprendrions les hauts cris des chefs libéraux; car ils auraient raison de dénoncer un pareil empiètement des membres du clergé sur le domaine du pouvoir civil.

Mais même M. Drolet, qui confond cabinet et gouvernement, ne voudra pas soutenir que l'intervention du clergé ait porté sur autre chose que la question des écoles. Et cette question, encore un coup, est une question religieuse, au moins par un côté. L'Eglise, par les évêques, a donc le droit de s'en occuper et de donner, à ce sujet, une direction que les fidèles doivent suivre.

Au lieu de suivre cette direction, les chefs libéraux prétendent régler la question des écoles, non seulement sans le concours de l'autorité ecclésiastique, ce qui serait déjà inadmissible; mais même contre les décisions de cette autorité, ce qui est intolérable.

De là le conflit.

Voilà pour le côté doctrinal de l'interview de M. Drolet. A ce point de vue, c'est une œuvre déplorable.

Envisagée au point de vue des faits, cette interview est encore pire.

M. Drolet porte, publiquement, contre des évêques et des prêtres, des accusations les plus graves.

Il insinue clairement que le décret du Saint-Office et celui de la Congrégation de l'Index contre le livre de M. L. O. David ont été obtenus par faveur, en disant que le clergé canadien a exigé la condamnation de cet ouvrage, et en parlant, plus loin, de la procédure suivie pour obtenir cette condamnation.

Il affirme qu'un évêque canadien, qu'il ne nomme pas, mais qu'il déclare être "l'un des trois évêques qui étaient à Rome au mois de novembre dernier"; il affirme que cet évêque a accusé M. Laurier, auprès de "tous ceux qu'il put approcher", d'être "franc-maçon de l'espèce la plus redoutable."

Il affirme encore que le 6 juin 1896, Mgr Laflèche disait à Sainte-Anne que M. Laurier est un "renégat" qu'il est "allié aux sociétés rationalistes."

Il affirme qu'un curé très en vue, qu'il nomme en toutes lettres, a déclaré que "l'absolution donnée par un prêtre partisan de la politique de M. Laurier était nulle"; qu'un autre curé, qu'il nomme également, "a menacé d'arracher les extraits de baptême des registres de l'Etat civil des libéraux, renégats qui avaient voté pour cet infâme Laurier"; qu'un autre qu'il nomme encore, a invoqué "les châtiments de Dieu sur sa paroisse."

Il y a toute une kyrielle d'accusations semblables que M. Drolet porte publiquement contre le clergé canadien, particulièrement "contre les curés des diocèses de Chicoutimi, de Québec, des Trois-Rivières, de Nicolet et de Rimouski."

Où ces accusations sont fausses ou elles sont fondées.

Si elles sont fausses, quelle calomnie épouvantable commet M. Drolet!

Si elles sont fondées, quel manque de gravité à la discipline catholique! car M. Drolet ne peut ignorer que ce n'est pas dans les colonnes de journaux populaires qu'on doit étaler de pareilles misères.

Sa conduite est d'autant plus inexcusable qu'il déclare lui-même que le Saint-Siège est actuellement saisi de toute la question, que "le Saint-Père a promis d'étudier les questions canadiennes lui-même."

Et pendant que le Saint-Père étudie les plaintes des libéraux, ces messieurs portent leurs accusations devant le tribunal incompétent de l'opinion publique!

C'est une grave insulte faite à l'autorité suprême du Saint-Siège, en même temps que c'est une preuve de l'esprit détestable qui anime nos libéraux. C'est du scandale qu'ils veulent, tout simplement.

S'ils voulaient obtenir le redressement de leurs griefs, réels ou prétendus, ils auraient attendu respectueusement la décision du tribunal suprême auquel ils se sont adressés.

Au lieu d'attendre cette décision, ils entreprennent de se faire justice à eux-mêmes en portant le débat dans les journaux, pendant que Rome délibère.

A quelque point de vue que l'on examine la publication de ce manifeste de M. Drolet, il faut dire que c'est une action très mauvaise.

NUMÉROS DEMANDÉS: — Ceux de nos lecteurs qui ne conservent pas la collection de la Vérité nous rendraient service en nous renvoyant les numéros 11 (10 octobre 1896) et 23 (2 janvier 1897).

L'ELECTION DE SAINT-BONIFACE

Nous avons reçu des détails très précis sur la récente élection de Saint-Boniface.

Le nombre des électeurs inscrits était de 855. Sur ce nombre, on compte 115 protestants dans toute la division électorale.

Voici le tableau officiel du scrutin dans les divers bureaux de votation :

	Lauzon.	Bertrand.
St-Boniface—No 1.....	16	34
St-Boniface—No 2.....	56	22
St-Boniface—No 3.....	35	16
St-Boniface—No 4.....	55	20
St-Vital Est—No 5.....	23	20
St-Vital Ouest—No 6.....	20	15
St-Adolphe—No 7.....	56	36
Ste-Agathe-Ouest—no 8....	28	16
Ste-Agathe-Est—No 9.....	15	5
St-Norbert—No 10.....	84	24
	388	208
	208	

Majorité de M. Lauzon... 180

L'année dernière, l'élection entre le même M. Lauzon, conservateur, et M. Prendergast, libéral, mais alors champion de la cause des écoles, a donné le résultat suivant :

	Lauzon.	Prendergast.
St-Boniface—No 1.....	16	38
St-Boniface—No 2.....	49	36
St-Boniface—No 3.....	22	34
St-Boniface—No 4.....	16	50
St-Vital Est—No 5.....	21	25
St-Vital Ouest—No 6.....	19	16
St-Adolphe—No 7.....	54	58
Ste-Agathe-Ouest—No 8....	16	28
Ste-Agathe-Est—No 9.....	18	13
St-Norbert—No 10.....	48	64
	279	357
		279

Majorité pour M. Prendergast... 78

Comme on le voit, le nombre total des votes exprimés en 1896 a été de 636, contre 588, cette année.

Voici maintenant exactement la déclaration faite par le candidat libéral, M. Bertrand, aux électeurs, le 17 février, c'est-à-dire trois jours après l'instruction épiscopale dans laquelle Mgr Langevin a déclaré réservé le cas de ceux qui voteraient pour un candidat

- 1° qui accepte le règlement,
- ou 2° qui veut mettre le règlement à l'essai,
- ou 3° qui reconnaît comme ses chefs des personnes voulant nous imposer le règlement en question.

La déclaration de M. Bertrand se lit textuellement comme suit :

" Monseigneur nous donne pour direction de ne pas voter pour un candidat :

- " 1° qui accepte le règlement,
- " 2° qui veut mettre à l'essai ledit règlement,
- " 3° qui reconnaît comme ses chefs des personnes approuvant le règlement.

" JE DÉCLARE

" 1° que je n'ai jamais accepté le règlement comme tel. Il ne nous réintègre pas dans notre position antérieure ; il ne fait pas sortir la question de l'arène politique. Mes efforts en chambre tendraient à améliorer la loi dans le sens catholique et je proposerai tous les amendements possibles au règlement dans ce sens.

" 2° J'ai assurément exprimé l'opinion qu'il nous serait avantageux de mettre le règlement à l'essai. Il nous est maintenant défendu de faire ou conseiller cet essai, et j'accepte et me conforme à cette direction.

" 3° Je blâme la pasation de l'acte des écoles de 1890 et me ferai un devoir d'exprimer ce blâme en chambre. Ma première et ma deuxième déclaration s'appliquent aussi à ce troisième point."

On remarquera que la déclaration supprime la disjonctive ou du cas réservé. Pour encourir la réserve, il suffisait de

voter pour un candidat admettant une de trois choses. Or M. Bertrand ne dit pas qu'il répudie comme ses chefs les hommes politiques qui veulent imposer le règlement aux catholiques manitobains.

M. Bertrand a envoyé un exemplaire de sa déclaration à Mgr Langevin, par un tiers, disant qu'il agissait ainsi pour ne pas s'exposer à manquer de respect à Mgr dans le cas où celui-ci lui dirait des choses dures ; ce qui fait supposer que M. Bertrand comprenait lui-même que sa déclaration n'était point conforme à la direction épiscopale.

M. Bertrand a apporté lui-même un exemplaire de sa déclaration au R. P. Drummond S. J., recteur du collège de Saint-Boniface ; mais il n'a pas attendu la réponse du R. Père ; il s'est empressé de partir avant de donner au Père Drummond le temps de lui dire son opinion, du reste, qu'il ne demandait pas.

Cette tactique était d'une habileté toute...libérale.

On savait bien que l'on n'obtiendrait pas une opinion favorable ; autrement on n'aurait pas manqué de la solliciter.

D'un autre côté, on espérait que ni Mgr Langevin, ni le Père Drummond ne répondrait, et qu'ainsi on pourrait dire que la déclaration leur avait été soumise et qu'ils n'y trouvaient rien à redire ; donc qu'ils l'approuvaient.

Mais Mgr Langevin a fait répondre à M. Bertrand, par le tiers qui lui avait apporté la déclaration, qu'il fallait dire : " Je me sépare de Laurier et de Greenway dans cette question des écoles ; je ne les reconnais pas pour mes chefs. "

M. Bertrand ne changeant rien à sa déclaration et le bruit s'étant répandu que le R. P. Drummond approuvait l'attitude du candidat libéral, le R. Père fit publier un démenti par un reporter du *Nor-Wester*. Ce démenti se lit comme suit :

" Le Rev. P. Drummond a répondu que M. Bertrand lui avait soumis un document par lequel il prétendait se justifier des cas réservés prononcés par l'archevêque Langevin. M. Bertrand n'a pas attendu la réponse du P. Drummond. En lisant ce document, le P. Drummond en vint à la clause 3 qui place distinctement M. Bertrand sous le coup des cas réservés susdits et il informa le reporter qu'il n'avait pas approuvé, qu'il ne pouvait pas approuver ni sanctionner l'attitude de M. Bertrand sur la question des écoles. "

Eh bien ! malgré cette attitude louche, le candidat libéral a réuni 208 voix ! C'est beaucoup trop. D'autant plus qu'on nous dit que plusieurs protestants honnêtes n'ont pas voulu voter pour M. Bertrand et que quelques-uns ont même voté contre lui.

D'un autre côté, il est évident que le candidat libéral a compris qu'il pourrait difficilement racoler une poignée d'électeurs s'il ne lâchait pas le règlement. Ce qui prouve que les électeurs catholiques de Saint-Boniface sont moralement unanimes à repousser ce règlement, avec leur évêque et leur clergé.

On nous assure que plusieurs catholiques qui ont voté pour le candidat libéral en ont regret et déclarent tout haut aujourd'hui qu'on les a trompés en leur disant que la déclaration de M. Bertrand était conforme à la direction de leur évêque. Ils pensaient sincèrement voter selon cette direction.

Maintenant, voici autre chose. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que bon nombre de libéraux ont dû s'abstenir de voter, ou ont voté pour M. Bertrand, à cause du caractère exclusivement bleu du comité d'organisation du candidat Lauzon. Si l'on avait mis dans ce comité des hommes respectables, des chrétiens exemplaires des deux couleurs ; si au moins on avait évité de mettre à la tête du comité de M. Lauzon des partisans bleus à tout crin, comme MM. Bernier et Larivière, il y aurait eu beaucoup moins d'abstentions, et peut-être moins de voix favorables à M. Bertrand.

Le vote donné au candidat de la protestation catholique aurait été plus considérable, plus éloquent, par conséquent.

Mais il est écrit qu'au Canada on ne comprendra jamais une vérité aussi élémentaire. Pourtant cette vérité semblait s'imposer dans une élection comme celle de Saint-Boniface où toute la question en cause était une question essentiellement religieuse ; où il fallait chercher à unir les catholiques et écarter soigneusement tout ce qui pouvait les diviser.

Depuis des années, le Pape Léon XIII ne manque jamais une occasion de recommander avec force aux catholiques de s'élever au-dessus des partis politiques lorsqu'il s'agit des intérêts religieux.

En France on semble comprendre difficilement la pensée du Pape. Au Canada, on ne paraît pas pouvoir la saisir du tout.

Il est question de l'envoi d'un délégué apostolique au Canada. Nous ne savons si le bruit est fondé. Mais s'il en vient un, nous osons espérer qu'il réussira à faire comprendre, une bonne fois, aux catholiques canadiens, grands et petits, que les questions qui intéressent le salut des âmes doivent être placées au-dessus des compétitions des partis politiques.

Un mot d'explication

A propos du R. P. Portalié

Nous voulons combattre nos adversaires vigoureusement ; mais nous ne désirons blesser personne sans nécessité.

Quelques-uns de nos lecteurs ont trouvé inutilement blessante l'expression : *très petite église* appliquée, dans notre dernier article en réponse au R. P. Portalié, aux Pères jésuites qui dirigent les *Etudes*, de Paris.

Comme cette expression ne tient nullement au fond de notre écrit, que nous maintenons intégralement, nous la retirons volontiers.

Nous ajoutons que cette expression ne s'appliquait nullement à tous les Pères jésuites de France, comme on semble l'avoir compris ; encore bien moins à toute la Compagnie de Jésus ; nous ne visions que le petit groupe de Pères de la rue Monsieur qui nous a semblé s'arroger une autorité doctrinale et disciplinaire, par rapport aux écrits publics, qui n'appartient qu'à l'Eglise.

A propos de cette autorité de l'Eglise, on nous a fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'elle s'exerce, qu'il y ait intervention du pouvoir pontifical ou épiscopal dans chaque cas particulier. Un mauvais livre, par le fait même qu'il est mauvais, tombe sous le coup des censures de l'Eglise.

Sans doute ; et lorsqu'un ouvrage est clairement et manifestement mauvais, les fidèles n'ont pas besoin, pour connaître le devoir qui leur incombe, d'un jugement de l'Eglise sur ce cas particulier. Les règles disciplinaires générales suffisent.

Mais lorsqu'un ouvrage n'est pas clairement et manifestement mauvais ; lorsqu'il y a un doute sérieux sur le véritable caractère de l'écrit qu'on discute ? Dans ce cas, ne faut-il pas l'intervention de l'Eglise elle-même pour que le débat soit dirimé, pour qu'on ait le droit de dire que l'ouvrage en question tombe sous les censures de l'Eglise ?

Or dans le cas qui nous occupe, il y a certainement lieu de se demander si réellement les écrits de Diana Vaughan tombent sous les censures de l'Eglise. Le Père Portalié dit oui ; mais en même

temps il est forcé d'avouer que " des prêtres pieux et zélés " " des prêtres graves " sont d'un avis tout contraire. Puisqu'il en est ainsi ; puisque de graves théologiens trouvent que les écrits de Diana Vaughan, loin d'être mauvais, sont édifiants, le plus qu'on puisse dire de ces écrits, c'est que leur caractère reste douteux jusqu'à ce que l'Eglise se soit prononcée. Et l'Eglise, c'est le Pape, ce sont les congrégations romaines, ce sont les évêques. Ce n'est pas le Père Portalié, ni aucun autre particulier, quelque pieux, quelque savant qu'on le suppose. Or tant qu'il y a doute sérieux, doute véritable, il doit y avoir liberté.

Voilà pourquoi nous sommes persuadés que le R. P. Portalié est allé bien trop loin en déclarant frappés par les censures de l'Eglise des écrits qui ne lui plaisent pas, mais que d'autres théologiens, pour le moins aussi compétents que lui, trouvent admirables.

Nous regrettons infiniment que le Père Portalié, en France, le Père Gruber, en Allemagne, et certain Père jésuite, au Canada, aient pris une position diamétralement et ouvertement opposée, sur cette question de Diana Vaughan, à la position qu'ont prise, sur la même question, d'autres Pères jésuites, notamment le R. P. Franco, de la *Civiltà Cattolica*, de Rome, qui fait autorité en ces matières, le R. P. Sanna Solaro, de Turin, et le R. P. Abt, en France. Cette division est extrêmement malheureuse ; et s'il est finalement prouvé que Diana Vaughan existe et qu'elle est réellement convertie ; si ses livres ne sont pas condamnés par Rome, les violences intempestives des Pères Gruber et Portalié feront à la Compagnie de Jésus infiniment plus de tort que l'expression *petite église* échappée à notre plume.

Helas !

Nous lisons dans la *Patrie*, de samedi dernier :

" Ottawa, 27.—L'hon. James Prendergast a été nommé juge de comté au Manitoba. C'est que récompense méritée aux luttes magnifiques que ce vaillant lutteur a faites pour sa nationalité et pour son parti. "

Il est bien pénible de voir M. James Prendergast devenir magistrat dans les circonstances que l'on sait. Ce que le gouvernement récompense, ce ne sont pas les luttes que M. Prendergast a livrées jadis pour sa nationalité, mais bien sa déplorable faiblesse de ces derniers temps.

M. DROLET

M. Drolet se prévaut de son titre d'ancien Zouave pontifical pour injurier plus à son aise le Pape, les cardinaux, nos évêques, notre clergé. Tandis qu'il est en train de se faire interviewer, voudrait-il nous dire par quel accident, comme dirait M. Tarte, il est devenu Zouave pontifical, pendant combien de temps il a appartenu à la milice de Pie IX, à quelles batailles il a pris part, quels hauts faits d'armes il a accomplis, etc ? La connaissance de ces détails permettrait aux catholiques de ce pays d'apprécier plus exactement la somme de reconnaissance qu'ils doivent à M. Drolet.

LA QUESTION VAUGHAN

Nous avons fait allusion, dans notre avant-dernier numéro, à un récent article de la *Semaine religieuse*, de Montréal, en date du 13 février, sur la question Vaughan. Nous croyons devoir reproduire cet article à titre de document pour l'histoire et de pièce apportée au procès :

" Nos lecteurs n'ont pas oublié la détermination que nous avons prise d'attendre le verdict de la Commission romaine, pour former notre conviction au sujet de l'existence, de la conversion et de l'authenticité des écrits de Miss Diana Vaughan.

" Les conclusions du tribunal chargé d'examiner et de résoudre ce triple problème sont maintenant connues ; les voici : La Commission déclare que jusqu'à ce jour elle n'a trouvé aucune preuve péremptoire, soit pour, soit contre l'existence, la conversion, l'authenticité des écrits de la nommée Diana Vaughan.

" Ces conclusions sont assez loin de revêtir le caractère tranchant et définitif d'un jugement final.

" Nous allons donc, à défaut de mieux, nous contenter d'exposer ici sommairement où en est l'affaire Vaughan-Taxil.

" Vers l'époque du congrès de Trente la grande presse catholique de France et d'ailleurs, presque en totalité, d'après ce que nous avons pu en juger, a pris parti pour ne voir dans Miss Vaughan qu'un mythe et dans ses partisans que des mystificateurs et des mystifiés.

" M. Léo Taxil surtout a été l'objet des attaques les plus violentes et ses lettres de réponse à ces attaques ont été accueillies par une explosion nouvelle d'insultes et de mépris.

" D'autre part, quelques journaux et revues favorables à la thèse et à la personne de M. Taxil, n'ont rien négligé pour faire, à mesure qu'elles se produisaient, bonne et prompte justice de toutes les accusations sur lesquelles l'attaque se basait.

" Ni d'un côté ni de l'autre, les démentis les plus catégoriques, et quelquefois les plus démonstratifs — apparemment du moins — n'ont manqué. Jusque-là, toutefois, aucun incident vraiment extraordinaire ne s'était produit.

" Mais deux documents contradictoires, et d'une importance majeure, sont alors apparus au grand jour !

" La dépêche suivante a été envoyée à l'*Univers* par son correspondant de Rome :

" La commission romaine de l'*Union antimaçonnique* a constaté que " la conversion et l'existence même " de Miss Diana Vaughan sont un " mythe. Cette constatation sera promulguée sans retard. "

" La promulgation annoncée se faisait attendre.

" Entre temps, d'après la *Revue de Coulances*, Monseigneur l'évêque de Grenoble, consulté par un religieux français, habitant l'Italie, sur la valeur de la dépêche envoyée à l'*Univers*, aurait répondu :

" Evêché de Grenoble, 7 janv. 1897.

" Mon Réverend Père,

" Miss Diana Vaughan vit, écrit, " a fait sa première communion, et " les catholiques ont été mystifiés " par Nathan, Findel, etc.

" Attendez patiemment et vous " verrez la vérité triompher.

" Tout vôtre en N.-S.,

" † AMAND-JOSEPH,
" Evêque de Grenoble. "

" S'il faut en croire certaines rumeurs, la division se serait même mise dans la Commission romaine, et quatre membres convaincus de l'existence de Miss Diana auraient donné leur démission, mécontentés de voir de quelle façon l'enquête était con-

duite.

" C'est dans ces conditions, incontestablement défavorables, que la Commission déclare que " jusqu'à ce jour elle n'a trouvé aucune preuve péremptoire, soit pour, soit contre l'existence, la conversion, l'authenticité des écrits de la nommée Diana Vaughan. "

" À la seule fin d'être plus complet, ajoutons que dans un des derniers fascicules des *Mémoires d'une ex-palladiste*, Miss Vaughan s'engage à se manifester publiquement avec toutes ses preuves à Rome même, si on lui donne certaines garanties, et dans tous les cas en France, avant longtemps.

" La question Vaughan se complique donc au lieu de s'éclaircir ! "

On en meurt

(De la *Croix*, de Paris.)

Le peuple sans Dieu devient peu à peu un peuple sans enfants, fait observer le P. Fortin dans un travail intitulé : *Les avertissements de la statistique*. Il faut avoir le courage de le dire, écrit-il, si la France tardait trop à se rendre aux leçons de l'expérience, ses jours seraient comptés.

Les journaux nous apportent le résultat officiel du recensement de l'Empire-Allemand, le 2 décembre 1895 :

ETATS	hab. en 1895	accrois. sur 1890
Prusse	31,855,123	1,897,756
Bavière	5,818,544	223,562
Saxe	3,787,688	285,004
Wurtemberg	2,081,151	44,629
Bade	1,725,464	67,597
Alsace - Lorraine	1,640,986	37,480
Accroissement total de l'Empire Allemand		2,556,028
France	38,517,975	175,027

Ainsi la France a gagné, non seulement beaucoup moins que l'empire allemand : 175,000 contre 2,556,000, mais moins que la petite Saxe, moins que la petite Bavière.

C'est le résultat logique de la politique athée.

La statistique complète de 1894 pour la France, publiée ces jours-ci, montre qu'en cette année 1894, il y a eu, au lieu de l'accroissement normal, une diminution de naissances de 19,284 sur l'année précédente, et cette diminution porte entièrement sur les naissances légitimes. Les naissances de l'inconduite sont les mêmes sensiblement.

Les divorces inscrits en 1894 ont été de 6,419, accroissement sur l'année précédente : 235.

D'autre part le chiffre des mariages en regard de celui des divorces est lamentable :

En 1894 : Seine, 28,548 mariages et 1603 divorces ; ce qui fait un divorce pour 18 mariages.

En 1895 : Paris, 22,823 mariages et 1501 divorces, ce qui fait un divorce pour 15 mariages.

La Justice n'a pas publié depuis 1892 ses chiffres ; mais en cette année 1892 on lit en son rapport ce résultat officiel d'une éloquence terrible :

Seine : 2,469 demandes de divorce et 172 demandes de séparation de corps ; total 2,641. Mariages célébrés, 29,158.

Un procès par onze mariages.

Ce n'est là qu'un commencement ; on évitera les procès en supprimant le mariage.

Pourquoi contracter un lien si fragile qui amène des procédures ennuyeuses ? Autant simplifier à la fois à la mairie et au tribunal ; cette théorie fait rapidement son chemin ; les gens mariés disent déjà : passons-nous de famille, c'est plus commode, et les gens non mariés diront : passons-nous du mariage, c'est plus agréable.

Et c'est ainsi que l'abus des grandes grâces du christianisme met une nation au dessous des païens.

LE M.

LA COMMUNION ROUGE

Le *Vooruit*, journal des socialistes belges, vient de publier un appel de la Ligue en faveur de la première communion rouge : on y lit :

" Dès ce jour, les parents qui désirent que leurs enfants fassent la communion socialiste sont invités à s'adresser à l'administration tous les jeudis, à 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir, au local du *Vooruit*, Marché au Fil. "

Comme les socialistes de France, les libres-penseurs belges ne se contentent plus de blasphémer contre la religion en général et contre la Sainte-Communion en particulier. Ils voudraient remplacer les cérémonies chrétiennes par d'ignobles et sacrilèges simagrées qu'ils appellent le baptême socialiste, le mariage socialiste, la communion socialiste.

La Franc-Maçonnerie étend sur chaque pays la haine de la religion, et ses projets impies ont uniquement pour but la destruction des sentiments chrétiens chez tous les peuples.

LE BATEAU-ROULEUR

(Du *Cosmos*.)

L'*Ernest-Bazin* termine son armement à Rouen. Lorsqu'il quittera ce port pour aller faire ses essais en mer, il sera complètement achevé, si bien même, qu'au lieu de descendre la Seine en remorque, il se piquera d'honneur de se montrer aux populations riveraines du fleuve, évoluant et avançant de ses propres moyens.

Ce ne sera certes pas un spectacle banal que de voir en marche ce nouveau type de bateau, si contraire à toutes les règles connues de la construction maritime : un bateau qui roule sur l'eau au lieu de glisser, un bateau sans coque et dont toute la carcasse est suspendue en l'air, soutenue par des flotteurs qui sont en même temps ses roues.

Depuis son départ de Saint-Denis, lieu de sa naissance, l'*Ernest-Bazin* a singulièrement changé de tournure : son pont s'est garni d'un roof, d'une chaufferie, d'une passerelle, de mâts, de guindeaux, etc. Le roof, à l'arrière, abrite un petit salon, une salle à manger, une cuisine et deux cabines.

La chaufferie a reçu ses chaudières ; et là, plus heureux que dans les steamers ordinaires, où, logés à fond de cale, il leur faut constamment travailler dans une atmosphère étouffante, les chauffeurs du bateau rou-

leur seront à l'air libre autant qu'il leur plaira.

Dans quelques jours, l'*Ernest-Bazin*, son gouvernail posé, ses peintures faites, ses derniers parements reçus, pavoisé aux deux légers mâts qui flanquent sa haute cheminée, et qu'on lui a donnés comme ornement plutôt que comme secours éventuel — il a même un beaupré, — quittera définitivement les quais de Rouen pour descendre jusqu'au Havre et affronter les roulis de la mer. C'est l'épreuve définitive à laquelle on l'attend, mais qui ne trouble pas la quiétude de M. Bazin, car il compte bien lui faire traverser la Manche jusqu'en Angleterre.

UN SIGNE CERTAIN DE LA MORT

(Du *Naturaliste canadien*.)

Il y a bien des gens qui craignent de se survivre..... dans le tombeau. Assurément, se voir d'avance enterré, par erreur, avant que l'on soit mort, ce n'est pas une perspective bien amusante. Aussi beaucoup de personnes s'intéressent vivement à la question des signes de la mort réelle.

Si vous placez les doigts, étendus et serrés les uns contre les autres, vis-à-vis la lumière du soleil, d'une lampe ou d'une bougie, vous apercevez, dans la ligne de jonction des doigts, la belle couleur vermeille du sang. Dans tous les cas de catalepsie ou d'un autre genre de mort apparente, on aperçoit toujours cette couleur du sang ; mais, dans le cas de la mort réelle, ce signe disparaît absolument.

Voilà un moyen d'emploi facile, et dont il importe de vulgariser la connaissance.

L'Académie des Sciences, de Paris, qui avait proposé un prix, pour la découverte d'un signe infallible de la mort et qui fût à la portée de tout le monde, a donné cette récompense à l'inventeur du procédé que nous venons de décrire.

MORT DE CADORNA

Qui a pris Rome au Pape

On lit dans la *Croix*, de Paris, à la date du 9 février :

" L'événement du jour est la mort, à Turin, du fameux général Cadorna. Il était né en 1815. Il prit une grande part aux événements militaires de 1849, 1859, 1866, et surtout de 1870, où il commandait en chef l'armée piémontaise qui s'empara de Rome, et se distingua par son manque d'égards pour les zouaves prisonniers.

" Il a toujours été signalé comme prêtre défroqué, et comme ayant joué un rôle dans les sacrilèges de la Franc-Maçonnerie ; toutefois, les dictionnaires le signalent comme ancien élève d'une école militaire et officier.

" Il avait été spécialement visé par le décret d'excommunication lancé par Pie IX contre les auteurs et fauteurs de l'invasion des Etats pontificaux.

" Toutefois, dans ses dernières années, Cadorna avait montré des sentiments plus modérés, et en 1895, il refusa de venir à Rome prendre part aux fêtes du 25^e anniversaire de la prise de Rome. Il blâmait l'attitude de Crispi. "

L'ENTENTE FRANCO-RUSSE

Le *Gaulois* publie des passages d'une lettre privée d'un diplomate étranger à l'un de ses collaborateurs qui jette un jour nouveau sur les relations de la France avec la Russie.

Le diplomate, évidemment un Russe, constate d'abord et regrette les symptômes qui alarment ses vieilles sympathies pour la France.

« Les Français sont mécontents des événements qui se déroulent en Orient et du rôle qu'y joue leur diplomatie, et, dans leur mauvaise humeur, ils ne sont pas loin d'accuser les Russes de les avoir joués. De là à un refroidissement avec la Russie il n'y a qu'un pas pour une nation impressionnable comme la vôtre. »

Le diplomate explique ensuite que jamais la Russie n'a manqué à ses obligations envers la France, par la raison bien simple que jamais le gouvernement français ne lui a rien demandé.

« Une entente, une alliance internationale, n'entraîne pas la confusion des intérêts des deux pays qui se rapprochent. Chacun conserve ses intérêts propres. C'est aux hommes d'Etat qui gouvernent les deux nations à définir les questions dans lesquelles elles marcheront d'accord et celles pour lesquelles elles réservent leur liberté d'action.

« Si ceux qui dirigent les destinées de la France n'ont pas eu cette prévoyance élémentaire, en bonne justice, ce n'est pas à la Russie que les Français doivent s'en prendre. La Russie ne vous a rien promis : elle n'a donc pu manquer à ses promesses. Vous ne lui avez rien demandé : elle n'a rien eu à vous refuser.

« Vous avez bien pu nourrir l'espoir lointain que la Russie vous aiderait un jour à reprendre l'Alsace et la Lorraine. Mais l'empereur Alexandre ne pouvait pas plus vous faire une promesse de ce genre, que l'empereur allemand n'a promis Nice et la Savoie à l'Italie. Vous l'avez si bien senti que vous n'en avez pas soufflé mot.

« Mais je me trompe : votre gouvernement a demandé à la Russie des satisfactions, mais des satisfactions d'amour-propre. Dieu sait qu'elle ne vous les a pas ménagées. L'empereur de Russie est venu à Paris. C'était de sa part une éclatante concession : si elle a flatté la vanité de vos gouvernants plus qu'elle n'a servi les intérêts du pays, ce n'est pas de sa faute.

« Votre gouvernement a encore demandé à la Russie de l'appuyer dans la question égyptienne. Le gouvernement russe vous a fait amicalement observer que vous faisiez fausse route, en vous engageant à fond à propos de l'expédition de Dongola. Vous avez insisté et, pour vous complaire, les Russes, contre leur propre sentiment, se sont associés à vos protestations. Il n'y a rien là que de parfaitement loyal.

« S'il est une question que vous auriez dû prévoir dans vos accords avec la Russie, c'est bien la question d'Orient, depuis si longtemps ouverte et qui intéresse à un si haut

degré vos alliés. Vous avez en Orient des intérêts de tradition, d'influence et même d'argent.

« Mais ils ne sauraient être comparés à ceux de la Russie dont les regards sont tournés vers la Turquie depuis des siècles. Vos hommes d'Etat auraient dû prévoir les difficultés qui pouvaient naître de ce côté et les prévenir, autant que possible, dans leurs accords avec la Russie. L'ont-ils fait ? Pas que je sache. Ils se sont laissés aller au courant des événements, et n'ayant aucune ligne de conduite arrêtée, ils ont marché à la suite de la Russie.

« Aujourd'hui, les Français se prennent à protester contre cette situation. Ils sont tentés de reprocher à l'empereur de Russie de ne pas avoir sacrifié à leurs convenances l'un des intérêts primordiaux de son empire. Vraiment ce n'est pas raisonnable. Le premier devoir de l'Empereur est de faire prévaloir les intérêts de la Russie. Il ne peut, il ne doit tenir compte des convenances de la France, sachez le comprendre, qu'autant qu'elles peuvent se concilier avec l'intérêt de son peuple. Vous vous indigneriez s'il vous demandait de renoncer à jamais à vos provinces perdues. Admettez donc la réciprocité. »

Nous ne voyons pas bien, dit la *Croix*, de Paris, la parité de situation entre l'Alsace-Lorraine et la Turquie. L'Alsace-Lorraine est terre française, tandis que la Turquie n'a jamais été province russe.

Si le diplomate exprime réellement le sentiment du gouvernement russe, comme le gouvernement français doit déchanter !

Le diplomate termine : « Si la France se met en froid avec la Russie, sa situation sera plus isolée, plus mauvaise qu'avant Cronstadt. »

LES APPARITIONS DE TILLY

Par prudence, nous n'avons jamais voulu dire un mot des apparitions soi-disant de la Sainte Vierge, à Tilly-sur-Seulles, en Normandie, bien que grand nombre de journaux catholiques de France, notamment la *Vérité*, de Paris, y aient consacré des colonnes et des colonnes. Nous attendions pour en parler que l'Ordinaire de l'endroit, Mgr l'évêque de Bayeux, se fût prononcé. Il n'a rien dit jusqu'ici. Nous attendrons encore, avant de formuler notre jugement sur ces phénomènes, que l'autorité compétente nous ait déclaré ce qu'il faut en penser. Mais, en attendant, nous croyons devoir signaler une brochure sur ce sujet que vient de publier chez Ch. Douniol, 29 rue de Tournon, à Paris, M. l'abbé J. Brettes, docteur en théologie, chanoine de Paris, secrétaire général de l'Académie du droit canonique, président de la Société des sciences psychiques. C'est une brochure in-80 qui se vend un franc. Voici ce qu'en dit la *Croix*, de la Haute-Marne, dans son numéro du 21 janvier :

« Cette étude, je le sais, va soulever des tempêtes ; mais je l'écris par devoir. »

« Tels sont les premiers mots que M le chanoine Brettes place en tête de son travail. Ils en disent l'importance et l'actualité.

« Depuis le 18 mars 1896, Tilly-sur-Seulles est le théâtre d'apparitions ininterrompues, qui produisent, dans le public, une émotion facile à comprendre.

« Les faits sont certains.

« La question délicate est de déterminer si ces apparitions sont divines ou diaboliques.

« Monseigneur l'évêque de Bayeux est le seul juge compétent dans l'espèce ; et il n'a pas encore rendu son jugement. Le clergé, imitant son exemple, s'est tenu sur une prudente réserve ; mais, l'enthousiasme de beaucoup de laïques n'a pu se contenir, et, sans autre forme de procès, a décrété le divin.

« Un véritable culte s'est alors établi, au champ des apparitions.

« Or, M. le chanoine Brettes, président de la Société des Sciences psychiques, soutient que ce sont là de graves imprudences, rigoureusement interdites par les lois ecclésiastiques, et sévèrement condamnées par Benoît XIV et le concilium de Trente.

« Bien mieux, il soutient que c'est bel et bien le diable qui se montre à Tilly sous la forme de la sainte Vierge ; et c'est pour le prouver qu'il écrit sa consultation.

« Il accorde que les partisans du divin ont bien certains de l'intention d'honorer la sainte Vierge, et point du tout le démon ; mais, s'il constate que la bonne foi les dispense de faute, tant qu'ils ne sont pas prévenus des défenses portées par l'Eglise, il se demande comment, une fois avertis, ils pourraient encore invoquer cette excuse.

« Cette conséquence est très grave, sans doute ; mais l'étude qui conclut ainsi est serrée, logique, fortement documentée.

« Ce remarquable travail ne se borne pas absolument au fait de Tilly ; mais, à propos de Tilly, il met toute la science mystique la plus élevée à la portée de tous les esprits. C'est un guide précieux et sûr, pour quiconque s'intéresse aux phénomènes psychiques, si à la mode par le temps qui court. »

LE PLAN INFERNAL

(Du Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle.)

Au moment où le congrès anti-maçonnique vient d'achever ses séances et où la Franc-Maçonnerie attire si vivement l'attention sur elle par l'excès même de ses audaces, on ne lira pas sans intérêt les deux pages suivantes écrites, il y a un demi-siècle, par un génie déjà dévoyé mais qui eut parfois de si étranges clairvoyances. C'est bien le plan de persécution maçonnique tel qu'il s'élabore dans les antres ténébreux de la secte. Les révélations et les faits les plus récents ont prouvé combien Lamennais avait vu juste, et la réalisation point par point de ce plan à laquelle nous assistons, depuis quelques années surtout, montre jusqu'à l'évidence ce que nous pouvons attendre de l'avenir si la résistance de la part des catholiques ne devient pas plus énergique, plus universelle et plus résolue que jamais. Voici ces deux pages si curieuses, et au fond, si vraies, sous le voile d'une mise en scène un peu dramatique :

« C'était dans une nuit sombre, écrivait-il ; un ciel sans astres pesait sur la terre comme un couvercle de marbre noir sur un tombeau. Et rien ne troublait le silence de cette nuit,

si ce n'est un bruit étrange, comme d'un léger battement d'ailes, que de fois à autres on entendait au dessus des campagnes et des cités.

« Et' alors les ténèbres s'épaississaient, et chacun sentait son âme se serrer et le frisson parcourir ses veines.

« Et dans une salle tendue de noir et éclairée d'une lampe rougeâtre, sept hommes dégoûtants et terribles étaient assis sur sept sièges de fer. Ils avaient écrits sur le front les péchés mortels ; chaque front portait d'abord un des sept péchés mortels, et aussi les sept péchés mortels réunis. L'œil humain ne pouvait distinguer si c'étaient des démons ou des hommes possédés du démon.

« Et au milieu de la salle s'élevait un trône composé d'ossements humains ; et au pied du trône, en guise d'escabeau, était un crucifix renversé ; et devant le trône une table d'ébène ; et sur la table, un vase plein de sang, rouge et écumeux, et un crâne humain.

« Et les sept hommes paraissaient pensifs et tristes et, du fond de son orbite creux, leur œil, de temps en temps, laissait échapper des étincelles d'un feu livide.

« Et l'un d'eux s'étant levé s'approcha du trône en chancelant et mit le pied sur le crucifix.

« En ce moment ses membres tremblèrent, et il sembla près de défaillir. Les autres le regardaient immobiles, ils ne firent pas le moindre mouvement ; mais je ne sais quoi passa sur leur front et un sourire qui n'est pas de l'homme contracta leurs lèvres.

« Et celui qui avait semblé près de défaillir étendit la main, saisit le vase plein de sang, en versa dans le crâne et but.

« Et cette boisson parut le fortifier. « Et, dressant la tête, ce cri sortit de sa poitrine comme un sourd râlement :

« Maudit soit le Christ, qui nous a enlevé la liberté de la chair et la liberté du péché !

« Et les six autres hommes se levèrent et tous ensemble poussèrent le même cri : Oui, maudit soit le Christ, qui nous a enlevé la liberté de la chair et la liberté du péché ! Après quoi, s'étant rassis sur leurs sièges de fer, le premier dit :

« Mes frères, que ferons-nous pour recouvrer notre liberté et pour détruire le règne du Christ ? Là, où il règne, nous ne pouvons régner, et notre cause est la même, parce qu'un péché est l'allié de tous les péchés. Que chacun propose ce qui lui semblera bon.

« Voici pour moi le conseil que je donne. Avant que le Christ vienne, qui est-ce qui nous gêne dans nos convoitises et nos luxures ? Sa religion nous ravit la liberté. Reconquérons la liberté et abolissons la religion du Christ.

« Et un second s'avança vers le trône, prit le crâne humain, y versa du sang, et but, et dit ensuite :

« Pour abolir la religion du Christ, il faut enlever aux hommes la vraie science, parce que la vraie science conduit d'elle-même à la doctrine du Christ. Vantons donc le prix des sciences, recommandons la diffusion des lumières, multiplions les métho-

des d'enseignement, mais confions les écoles aux maîtres de l'iniquité. C'est ainsi que nous pourrions abolir la vraie science.

" Et tous répondirent : Il est vrai ; abolissons la vraie science.

" Et ayant fait ce qu'avaient fait les deux premiers, un troisième dit :

" Lorsque nous aurons aboli la religion du Christ et corrompu les sources de la vraie science, nous aurons fait beaucoup, mais il nous restera quelque chose encore à faire.

" Il faut répandre chez chaque peuple les vices et les désordres de tous les peuples. Pour cela il faut briser les barrières naturelles qui séparent un peuple d'un autre peuple, faciliter les communications et le commerce, enlever à chaque nation ses usages et ses coutumes, prêcher les progrès de la civilisation ; nous propagerons ainsi, au milieu de chaque peuple, les vices de tous les peuples, nous ferons du monde entier un seul pays, du genre humain un seul cloaque, de tous les peuples un seul peuple.

" Et tous répondirent : Il est vrai ; faisons du monde entier un seul cloaque, de tous les peuples un seul peuple.

" Et ayant bu le sang, un quatrième dit :

" Nous avons notre intérêt et les princes ont aussi le leur, et il ne leur convient pas que l'impunité et l'erreur prévalent au milieu des peuples. Ils pourraient donc s'armer contre nous et défendre la religion du Christ, puisque la religion du Christ est la plus solide base des trônes.

" Il faut donc exciter la révolte et la protéger dans toutes les contrées de la terre. Alors les princes périront sous les poignards ou ils seront forcés de s'exiler et d'errer dans le monde ; ils seront impuissants contre nous et ils ne défendront point la religion du Christ.

" Et tous répondirent : Il est vrai ; propageons la révolte dans toutes les contrées de la terre.

" Et un cinquième, ayant bu le sang, dit :

" Pendant que l'épée de la justice sera tranchante, les révolutions seront impossibles et les peuples n'oseront pas se jouer avec le bourreau. Il faut prêcher la mitigation des peines ; il faut assurer l'impunité à tous les crimes et ôter le tranchant à l'épée de la justice.

" Et tous répondirent : Il est vrai ; ôtons le tranchant à l'épée de la justice.

" Et un sixième dit :

" Je reconnais l'utilité de vos propositions ; mais pour arracher la probité du cœur des hommes, il faut les enivrer volupté.

" Multiplions les jouissances du cœur, accordons aux artisans des plaisirs sensuels le nom et les couronnes de la vertu ; pervertissons le jugement, et par là nous pervertirons le cœur de l'homme.

" Alors, le septième ayant comme les autres bu dans le crâne humain, parla de la sorte, les pieds sur le crucifix :

" Plus de Christ ; mort à l'infâme et guerre éternelle entre lui et nous !

" Mais comment détacher de lui les peuples ? Pendant qu'il y aura des temples, des autels et des prêtres du Christ, vain espoir.

" Ecoutez-moi : Abattons les temples, dissipons les patrimoines des autels et persécutons les prêtres.

" Et il n'y aura plus personne qui soutienne les droits du Christ, et rien

qui les rappelle au souvenir des peuples.

" Et le peuple sera un troupeau sans pasteur, il suivra notre voix, et nous règnerons sur les temples abattus et sur les peuples dépravés.

" Et tous répondirent : Il est vrai ; Abattons les temples, dissipons les patrimoines des autels, et persécutons les prêtres.

" Et tout à coup la lampe qui éclairait la salle s'éteignit et les hommes se séparèrent dans les ténèbres.

" Et il fut dit à un juste qui, en ce moment, veillait et priait devant la croix : Le conseil de l'impie périra. Adore, souffre, espère."

LAMENNAIS.

LE DRAME DE M. FRÉCHETTE

Nous avons promis de prendre M. Louis Fréchette uniquement au sérieux, à l'avenir. C'est plus fort que nous : il faut bien, malgré notre résolution, rire un peu de lui.

Aussi, on dirait qu'il fait tout en son pouvoir pour exciter l'hilarité de ses contemporains.

Imaginez-vous que la *Patrie* du 20 février nous est arrivée avec l'interview qu'on va lire et que le *Soleil* du 23 février a reproduit avec amour, sans prendre la peine d'y faire la moindre retouche.

Voici le morceau, intégralement, tel que les deux journaux rouges l'ont publié :

Le reporter—Auriez-vous la complaisance de donner à *La Patrie*, quelques détails relatifs au drame en vers que vous a demandé Mme Sarah Bernhardt ?
M. Fréchette — Pas le moins du monde.

Le reporter—Est-il fini ?

M. Fréchette.—C'est-à-dire que les derniers vers ont été écrits, il y a plus de deux mois ; mais il y a le travail de repolissage qui est très long—songez, dix sept cents vers !—et qui n'est pas le moins difficile.

Le reporter—La pièce n'est donc pas entièrement terminée ?

M. Fréchette—En ce sens, non.

Le reporter—Mais les bruits courent pourtant que Mme Sarah Bernhardt l'aurait refusée, et vous en auriez demandé une autre ?

M. Fréchette—Comment l'aurait-elle refusée, puisqu'elle ne l'a jamais vue ? C'est le vertueux M. Tardivel qui a inventé cette nouvelle fourberie et l'a répandue dans le public à l'aide de son journal religieux. Il paiera cela tout à la fois.

Le reporter—Mais la tragédienne ne vous-t-elle pas demandé une autre pièce ?

M. Fréchette.—Pas du tout. Lors de la récente apothéose qu'on lui a faite à Paris, je lui écrivis un mot de félicitations, lui annonçant en même temps que ma pièce *Florentine* était terminée ou à peu près, mais que je ne la lui enverrais qu'avec une autre pièce à laquelle je travaillais—une pièce canadienne cette fois—intitulée *L'Iroquoise* qui contiendrait un rôle de femme dont je lui dessinai les grandes lignes. Elle me répondit qu'en effet, un rôle d'Iroquoise lui semblerait plus attrayant que ce rôle de *Veronica*, qu'elle ne connaît pas encore comme création dramatique, mais qu'elle connaît comme personnage historique, c'est-à-dire comme une femme sur le retour, malade féroce et pas belle. La dépêche qu'elle m'a adressée n'a pas d'autre signification. Pensez-vous que si cette dépêche eût eu un caractère blessant pour moi, j'aurais permis qu'on la publiât. Vraiment ce M. Tardivel s'imagine toujours parler à des imbéciles, — à moins qu'il ne se dise :

"Allons-y quand même ; si niaise qu'elle soit, une perfidie fait toujours son chemin, surtout quand on n'en connaît pas l'origine."

Le Reporter.—Et *L'Iroquoise*, quand sera-t-elle prête ?

M. Fréchette.—A l'automne, j'espère.

Le reporter demande à M. Fréchette s'il aurait la complaisance de lui donner quelques détails relatifs à son drame. M. Fréchette répond : pas le moins du monde ! c'est-à-dire qu'il ne veut, pour rien au monde, avoir la complaisance qu'on sollicite ! Puis il donne les détails demandés !

Quel brillant charabia !

C'est : " auriez-vous quelque objection " qu'on a voulu écrire, supposons-nous. Mais transeat.

Il faut avouer que M. Fréchette a mis du temps à découvrir que sa pièce n'est pas terminée.

On nous a pourtant fait clairement entendre, l'automne dernier, que le chef-d'œuvre était fini et que nous le verrions bientôt apparaître sur la scène du Théâtre de la Renaissance.

M. Fréchette en avait même donné lecture à quelques amis !

Maintenant ce n'est plus cela. L'affaire doit passer au laminoir ; et il nous faudra attendre à l'automne prochain, au moins.

Songez ! dix sept cents vers, et des vers de M. Fréchette encore, à soumettre au travail de repolissage ! Le reste du siècle n'y suffira pas.

M. Fréchette a tort de s'en prendre à M. Tardivel. Celui-ci n'a rien inventé. Il a publié, textuellement, la dépêche de Sarah Bernhardt, et n'en a tiré que les conclusions que chacun, à part M. Fréchette, en tirait forcément.

Ce n'est pas la faute de M. Tardivel si M. Fréchette ne voit pas clair.

La meilleure preuve que la dépêche de l'actrice était un désastre pour le poète, c'est que M. Ledieu n'a pas osé la reproduire, dans le *Monde illustré*, sans en retrancher le fameux *plus* qui donnait au câblegramme de Sarah tout son sel, tout son cachet d'impudence et de moquerie.

M. Fréchette insinue que M. Tardivel aurait dit que Sarah lui a demandé une autre pièce. Nous n'avons jamais eu une pensée aussi folichonne. La tragédienne lui a dit finement, trop finement pour l'esprit obtus du *Lauréat*, qu'elle n'avait pas besoin de sa *Veronica*, voilà tout.

Encore une fois, est-ce la faute de M. Tardivel si M. Fréchette ne s'aperçoit pas qu'on rit de lui ?

Quand on est de force à écrire qu'une pièce intitulée : *L'Iroquoise* contiendra un RÔLE DE FEMME, on peut bien ne pas voir tout ce qu'il y a dans une dépêche de Sarah Bernhardt.

Du reste, pourquoi M. Fréchette n'a-t-il pas entrepris d'expliquer l'entrefilet du *Gaulois*, du 7 décembre dernier, que nous avons reproduit dans la *Vérité* du 2 janvier, et où il est dit que la grande Sarah a devancé M. Fréchette sur le terrain florentin, en composant elle-même un drame vraisemblablement sur la donnée de Véronique Cybo et de Catherine ? Pourquoi garde-t-il le silence sur cette pièce, la *duchesse Catherine* de la Benhardt, pièce dont le *Gaulois* annonçait la prochaine représentation ?

Dira-t-il, par hasard, que M. Tardivel a inventé cet entrefilet du journal boulevardier ?

Ce qui prouve que M. Fréchette a perdu la tramontane, c'est qu'il veut

faire croire aux Canadiens qu'au lieu d'une pièce de sa composition qui aura les honneurs de la représentation sur la scène parisienne, Sarah en jouera deux. Ça, par exemple, c'est trop fort, même pour M. Ledieu.

Que l'auteur d'*Originiaux et Détraqués* pût réussir à faire représenter sur un théâtre français un drame en cinq actes et en vers, c'était déjà rudement invraisemblable. Qu'il puisse placer deux de ses machines là-bas, ça, personne ne voudra le croire, pas même M. Horace Saint-Louis.

Lettre d'Italie

Une personne, parfaitement renseignée sur ce qui se passe à Rome et en Italie, nous écrit à la date du 4 février :

Cher monsieur le Directeur,

Les journaux vous auront déjà, sans doute, appris le verdict de la fameuse Commission romaine ! Je ne devrais pas appeler ce verdict, un verdict, mais bien irrésolution, car la Commission n'a rien défini sur miss Diana Vaughan. Donc la question reste ouverte.

Beaucoup se demandent ce qu'a fait cette Commission pendant quatre mois. La réponse est facile : rien, absolument rien. Elle ne s'est jamais donné la peine d'étudier les documents qui lui ont été envoyés. Et après cela elle suppliait nos amis de France de lui fournir des preuves ! Des preuves, elle en a pour rendre un verdict affirmatif, s'il lui plaît, mais elle a mieux aimé amuser le public en disant ne pas posséder des preuves péremptoires ni pour ni contre l'existence de miss Diana Vaughan.

On dit qu'on a beaucoup ri de cette nouvelle manière de définir les choses. C'est absolument l'histoire de l'âne de Buridon.

Si la soi-disant Commission romaine a cessé de vivre, la campagne diabolique contre tout ce qui sent l'antimaçonnerie n'a pas cessé dans presque toute la presse catholique. Chaque jour les journaux d'Europe contiennent des articles furibonds contre miss Vaughan et contre ses défenseurs. Ce sont de continuelles injures et des négations stupides, car la plupart des articles écrits contre miss Vaughan ne portent aucune preuve, mais des négations seulement. C'est bel et bien de nier mais il s'agit de prouver, messieurs les avocats de la secte qui nous opprime ! Oh ! comme vous faites bien le jeu de la franc-maçonnerie sans vous en douter ! Ce qui fera dire aux sectaires une fois de plus (passez-moi l'expression) que nous sommes des imbéciles !

J'ai ici, monsieur le directeur, à faire une révélation à vos lecteurs... Dans beaucoup de directions de journaux catholiques il y a des francs-maçons occultes qui se couvrent du manteau de la religion pour servir la secte. Je donne un exemple de ce que j'avance. Dernièrement, dans une ville du midi de l'Italie, a eu lieu un procès qui a fait beaucoup de bruit. L'accusé, qui était membre du comité catholique diocésain et, par conséquent, passait pour bon catholique, a déclaré publiquement, à la grande surprise de tous, qu'il était maçon et qu'il était entré dans le comité catholique pour tâcher d'y mettre le désordre et l'obliger à se dissoudre. Voilà, cher monsieur le directeur, un fait authentique entre beaucoup d'autres ; et cela ne suffit pas pour ouvrir les yeux des catholiques et leur donner l'expérience.

Quand la secte infernale aura ruiné toutes les nations civilisées, et les aura réduites à deux doigts de leur perte, alors les catholiques ouvriront les yeux.

Vous me demandez des nouvelles de M. Solatore Zola, l'ex-grand maître de la maçonnerie égyptienne, et s'il fera, lui

aussi, des révélations, pour passer ensuite pour un mythe.

M. S. Zola n'a pas besoin d'écrire pour devenir un mythe. A peine sa rétractation a-t-elle été publiée dans la presse que les francs-maçons d'Allemagne se sont empressés de dire que Zola n'avait jamais existé et que toute cette histoire était inventé par les Jésuites (sic !)

En Italie, Zola existe bel et bien, mais n'est pas du tout converti. Son abjuration n'est qu'une simulation. Voilà ce que l'on dit.

Je tiens à faire savoir à vos lecteurs, cher monsieur le directeur, que la Province choisit comme indigne instrument de sa miséricorde pour ramener au sein de l'Eglise cet infortuné M. Solutore Zola. Que vos lecteurs se rassurent : M. S. Zola existe. Non seulement il existe, mais il est bien sérieusement converti et vit en bon catholique ; mais lui aussi a beaucoup à souffrir de la part de certains catholiques qui le regardent comme un hypocrite, et cela à l'instigation de la secte.

Je vous donne des renseignements intéressants sur la vie de M. Solutore Zola.

J'aime vous citer, en terminant, les paroles de Son Eminence le cardinal Parocchi prononcées dans une conférence anti-maçonnique au mois de mars 1896, à Rome. Les voici : " Cette victoire est certaine comme nous le prouve le miracle de Jeanne d'Arc, mais elle sera peut-être retardée pour notre châtement. La justice divine est arrêtée par notre faiblesse et nous ne sommes pas encore dignes du triomphe parce que nous sommes trop encore au dessous de l'idéal de la perfection que nous commande l'Evangile et trop faibles dans notre foi. "

Je livre aux lecteurs de la *Vérité* le soin de commenter ces paroles sorties de la bouche de l'un des plus saints et plus savants cardinaux de notre siècle.

Continuez, cher monsieur le Directeur, à combattre pour la vérité. Comme vous l'avez fait en tête de votre vaillant journal : *Veritas liberabit vos*. Oui, la Vérité, qui est Dieu lui-même, triomphera sur Lucifer et ses hordes diaboliques.

Croyez toujours, cher monsieur le Directeur, à mon entier dévouement en N. S.

JOSEPH DE NORMANDIE

AUTRE LETTRE D'ITALIE

DOCUMENTS IMPORTANTS

Notre correspondant d'Italie, Joseph de Normandie, nous adresse cette autre lettre, en date du 12 février.

Bien cher Monsieur Tardivel, Décidément, comme vous l'avez si bien prévu, mon cher ami et pénitent, M. S. Zola, ex-grand maître de la maçonnerie égyptienne, va bientôt passer pour un mythe, car il vient d'écrire à l'un de mes amis la lettre ci-jointe sur l'existence de Miss Diana Vaughan. Je vous prie de vouloir bien augmenter les aimables lecteurs de la *Vérité* par la reproduction du texte italien authentique et de la traduction française de cette importante lettre.

Je joins à ce document un autre non moins important. C'est une lettre d'un Palladiste parisien au colonel de Rochas.

Voici l'histoire de cette lettre en deux mots. Un savant prélat français, habitant Rome, doutait de l'existence de Miss Diana. Il écrivit au colonel de Rochas, son ami, le priant de s'informer auprès de quelques maçons de la vérité sur l'existence de Diana. Le colonel s'informa et out la réponse ci-jointe dont je vous envoie la copie authentique reproduit par la photographie.

La campagne stupide contre Miss Vaughan continue toujours et paraît même s'envenimer davantage. Quelques journaux en France, en Italie et en Espagne défendent vaillamment la cause de la vé-

rité. On continue à blâmer hautement la Commission romaine, et beaucoup vont jusqu'à dire que la maçonnerie n'est pas étrangère à cette indécision.

Croyez toujours, bien cher monsieur Tardivel, en mon entier dévouement en N. S.

JOSEPH DE NORMANDIE

Voici maintenant le texte italien et la traduction française de la lettre de M. Zola à M. l'abbé J. W. à Rome. Nous avons cru devoir supprimer le nom de la ville d'où l'ex-grand maître a écrit :

***, 3 Febbraio 1897.

Reverendo Abate,

Ella vuole ch'io le manifesti la mia opinione su Diana Vaughan, ella vuole sapere se Albert me ne parlo, ecet.

Ebbene io l'appaghero. Ho sempre creduto alla esistenza di Diana Vaughan. Personnellement non la conosco, nè Albert Pike non me ne parlo mai ; ma i suoi scritti m'hanno sempre convinto ch'essa non sia un mito, come la più parte dei cattolici lo credono, ma bensì una *persona reale*. Non puo essere, per me, altrimenti. Le sue osservazioni appoggiate sul grande Albert Pike, che fu mio intimo amico e confratello, la conoscenza della mia corrispondenza secreta ch'io tenni col Pike, il non essere stata smentita nelle sue assierati scritte da Miss Lillian Pike, figlia d'Alberto e tante altre considerazioni mi hanno sempre fatto credere alla sua esistenza, e fino a che prove bien chiare, mi dimostrino che io sono stato un *illusionato*, continuo a credere alla sua esistenza. Badi bene che intendo dire essere una *persona reale* e non un mito, e nulla di più.

Riceva, Rdo Abate, i miei rispettosissimi saluti.

Demo suo

SOLUTORE AVENTORE ZOLA.

(Traduction.)

***, 3 Février 1897.

Monsieur l'Abbé, Vous désirez que je vous fasse connaître mon opinion sur Diana Vaughan, et que je vous fasse savoir si Albert Pike m'en a parlé etc. Eh ! bien, je vous satisferai complètement. J'ai toujours cru à l'existence de Diana Vaughan. Je ne la connais pas personnellement ni Albert Pike ne m'en a jamais parlé, mais ses écrits m'ont toujours persuadé qu'elle n'est pas un mythe, comme la plupart des catholiques le croient, mais bien une *personne réelle*. Pour moi il ne peut en être autrement. Ses observations appuyées sur le grand Albert Pike qui fut mon ami intime et ma *correspondance secrète* avec Pike ; le fait que ces assertions n'ont pas été démenties par Miss Lillian Pike, fille d'Albert, et une quantité d'autres considérations m'ont toujours fait croire à l'existence de Diana Vaughan. Jusqu'à ce que des preuves évidentes me démontrent que j'ai été un *illusionné*, je continue à croire à son existence. Je vous prie de remarquer que j'entends dire : qu'elle est une *personne réelle* et non un mythe, et rien de plus.

Recevez, Monsieur l'Abbé, mes salutations respectueuses.

Votre tout dévoué.

SOLUTOR-ADVENTOR ZOLA.

Voici maintenant l'information envoyée par un Palladiste de ses amis à M. le colonel de Rochas, le 15 octobre 1895. L'original appartient à un savant prélat romain, Mgr A. B. protonotaire apostolique. Nous avons en notre possession, grâce à notre correspondant Joseph de Normandie, une copie photographiée de cette communication. Nous transcrivons.

" Diana Vaughan est bien réellement

sortie des (1) Palladistes du Nord Améri- que. Elle en était devenue un des chefs influents grâce aux renseignements qu'elle fit dans l'art de la phénoménologie magique. On trouvera à ce sujet des renseignements intéressants, parmi beaucoup de faussetés, dans les livres publiés sous l'instigation occulte du collège magique de l'archevêché de Paris dont d'ailleurs l'initiation est fort insuffisante. D. V. se sépara des Luciferiens il y a quelques mois, pour Lucifer d'abord et le Convent de Londres de ce printemps, le " Palladisme régénérée et libre " dont l'organe officiel paraissait chez Pierret, rue Etienne-Marcel. A cette occasion Lemmi et Walder se sont réunis pour paralyser son action dans les milieux anti-cléricaux ; c'est alors que le grand espion Léo Taxil, le directeur du *Rosier de Marie*, tout en achevant de terminer par des inepties le *Diable au XIXe siècle*, sut l'accaparer et organiser tout le décor de sa conversion telle que la décrivent les journaux cléricaux et Margiotta d'après eux. Nous croyons savoir qu'elle est actuellement, sous couleur de pénitence, enterrée dans un couvent provincial. "

(1) Ici se trouve des signes que nous ne pouvons reproduire par la typographie ordinaire. Cela ressemble un peu au chiffre quatre, suivi d'un petit dessin parallélogrammatique.

En guise de signature il y a les lettres majuscules A. et V. (ou peut être Y.) placées l'une sur l'autre et traversées par une barre ; puis un peu plus bas, et à droite, les chiffres 77 entourés de trois points disposés en triangle.

Diana Vaughan

Répondant aux demandes que lui avait faites notre Directeur, M. de la Rive lui adresse l'intéressante lettre suivante :

Mon cher ami, Comment la question se pose-t-elle aujourd'hui, en l'état des choses et par l'effet des violences de la polémique qui a suivi le Congrès de Trente ?

Elle se pose, non pas en trois points, ainsi que l'a cru l'incompétente Commission de Rome, mais en deux points :

L'un, *ce qui doit être connu du public* ; l'autre, *ce qui est du ressort exclusif de Sa Sainteté Léon XIII, c'est-à-dire du Pape.*

Et la Commission de Rome a fatalement abouti au plus piteux des échecs, précisément parce que, n'étant qu'une infime faction du public, elle a voulu s'aventurer sur le terrain qui, par sa nature, était le domaine du Souverain Pontife seul ; en d'autres termes, elle a négligé d'une façon absolue ce qu'elle avait le droit de rechercher et de constater, et elle ne s'est uniquement préoccupée que de ce qui ne la regardait pas.

Les chefs de cette Commission (Alliata, Pacelli, Verzichi) étant animés d'une croyance préconçue, niant même *a priori* l'existence de miss Diana Vaughan, la Commission s'est dit : " Si, par impossible et contrairement à notre pensée, miss Diana Vaughan s'est convertie, c'est qu'elle existe et que ses écrits sont authentiques. Pas d'autre enquête, donc, que celle sur la réalité de la conversion ; tout est là ". Or, les faits de la conversion, du baptême et de la première communion de miss Vaughan ne regardent que Notre Saint Père le Pape.

Les deux points de la question et de la situation actuelle sont donc bien ceux que nous avons définis plus haut :

1° *Ce qui doit être connu du public*, c'est-à-dire si vraiment miss D. Vaughan existe et si les documents qui constituent le fond de ses révélations sont réellement authentiques. Sur ce premier point la Commission de Rome avait le droit de s'enquérir ; mais, pour le faire avec fruit, il eût fallu qu'elle se composât d'hommes compétents en la matière. La Commission n'ayant rien décidé, miss Diana Vaughan doit rendre hommage à la vérité et pro-

duire sur elle une lumière aussi éclatante que possible. C'est ce qui va avoir lieu.

2° *Ce qui est du ressort exclusif du Pape*, c'est-à-dire si vraiment miss D. Vaughan a été baptisée, a fait sa première communion, avec l'autorisation d'un Evêque, dans le couvent où elle veut finir ses jours, obscurément. Je sais que miss D. Vaughan a toujours éliminé toute proposition nécessitant pour connaître ceci, l'emploi de la poste, ou exposant un envoyé à être filé. Je sais aussi, et suis autorisé à le dire publiquement, qu'un plan, fort bien combiné, a été soumis à miss Diana Vaughan : l'envoi de l'aumônier du monastère auprès d'un Evêque autre que celui du diocèse de la conversion de miss Diana, ledit Prélat au choix de l'aumônier et celui-ci recevant de miss Vaughan sa mission autrement que par la poste, et alors ledit Evêque se rendant sous un prétexte à son choix auprès du Souverain Pontife et, seul à seul, attestant à Sa Sainteté ce qu'il tiendra de l'aumônier, celui-ci ayant déposé sous la foi du serment.

Miss Diana a accepté cette combinaison, car elle lui garantit absolument le secret qui lui est indispensable.

Miss Vaughan a encore besoin de quelques jours pour préparer sa manifestation publique ; mais, au moment où cette manifestation se produira afin d'assurer le triomphe de la vérité sur le premier point, Sa Sainteté sera fixée sur le second et sans doute la voix du Vicaire de Jésus-Christ se fera entendre alors.

Veillez agréer, mon cher ami, etc.

A. DE LA RIVE.

LE PSEUDO-REGLEMENT

Nous avons reçu un exemplaire du bill soumis par M. Cameron à la législature manitobaine pour mettre à exécution le pseudo-règlement Laurier-Greenway. Ce projet de loi est en tout point conforme au projet déjà connu du public.

La preuve que ce prétendu règlement ne modifie réellement en rien les lois scolaires actuelles de la province du Manitoba, c'est qu'on n'est pas obligé d'amender en aucune façon les statuts existant sur tel et tel point en particulier. Tout ce qu'il y a en fait d'amendement, c'est l'article 11 qui se lit comme suit.

" Toutes les dispositions de l'Acte des Ecoles publiques et de l'Acte du Département de l'Education, incompatibles avec les dispositions de cet acte sont, par les présentes abrogées. "

Ce langage très vague indique clairement qu'il n'y a aucune disposition de la loi actuellement en vigueur qui soit manifestement incompatible avec les dispositions du règlement ; c'est-à-dire qu'au fond il n'y a rien de changé.

Mgr Begin part pour Rome

Les journaux annoncent que Mgr Bégin, archevêque de Québec, est administrateur du diocèse de Cyrène et parti subitement pour Rome, lundi dernier. Nous donnons la nouvelle sous toutes réserves. Ce qui paraît avéré, cependant, c'est que Sa Grandeur a repris le train pour New York, lundi après-midi.

Le diable au XIXe siècle

Le *Soleil* détache d'une chronique parisienne ce qui suit :

" — Etes-vous spirite ? Croyez-vous au spiritisme ? Avez-vous, parmi vos amis quelquel'un qui ait assisté à des évocations d'esprits ?

" Tous ces points d'interrogation font, à l'heure présente, le sujet des propos échangés à table ou dans les *five o'clock*. On en est déjà arrivé à faire valser les tables et à interroger les guéridons, comme il y a tenté ans. Ce fut alors un délire, cela va peut-être devenir encore une rage, une rage sans Pasteur. "

NOTES DE VOYAGE

(De la *Vérité* de Paris)

(Suite et fin)

Mais les Highlands sont bien changés depuis que Walter Scott, l'in-fatigable pied-bot, en parcourait à pied les recoins les plus ignorés.

Le costume bizarre du Highlander de Rob-Roy ou de Waverley a disparu. On tisse encore le tartan dans les montagnes. Mais le bouclier, la claymore et la dague sont relegués dans les musées. Le kilt, ce jupon court à carreaux, qui seul protégeait les jambes de ces montagnards sans culotte, le plaid ou grand manteau, dans lequel on s'enveloppait pour dormir sur la bruyère, le béret bleu où se fichait une plume d'aigle, sont des souvenirs d'autrefois.

Seuls, les soldats portent encore ce costume pittoresque, sauf qu'ils remplacent le béret par un énorme bonnet à poil. Quelques mendiants ingénieux l'utilisent aussi pour exploiter la curiosité charitable du touriste ; postés aux bons endroits, quand passe la diligence ou le bateau ils sonnent un vieux pibroch sur leur cornemuse enrubannée de vert, pour attirer les pence anglais dans leur escarcelle. Ajoutez quelques jeunes voyageurs, qui, par chic, prennent tout ou partie du costume highlander, et voilà ce qu'il en reste. Les paysans ont emprisonné leurs jambes dans l'étui banal du pantalon et rien ne les distingue de leurs concitoyens des Lowlands.

Dans les glens ou vallées courent maintenant les chemins de fer ; sur les lacs, que relie des canaux, les vapeurs étendent leur insolent voile de fumée noire. Au lieu des primitives auberges, dont un hôte puissant pouvait interdire l'entrée par une branche d'arbre mise en travers de la porte, et où ce brave homme, le bailli Nicol Jarvie, paraît avec un tisonnier la claymore d'un Highlander (1), on trouve, comme en Suisse, des hôtels confortables, élégants et très chers. Des *coaches* bondés d'Anglais et d'Américains roulent sur les routes, sans crainte d'être arrêtés par des bandes de Rob Roy, qui n'auraient jamais permis cette invasion de Southrons (2). Les sifflements de la langue anglaise ont remplacé les gutturales du gaélique, dont le domaine se restreint de jour en jour. Enfin on est exploité à souhait, et si la vieille hospitalité écossaise existe encore, l'étranger qui descend à l'hôtel ne s'en doute guère.

Eh bien ! malgré tout cela, il reste encore beaucoup des Highlands de Walter Scott. Les mœurs ont disparu ; mais le paysage est toujours là, e., malgré l'invasion des touristes, il est resté imprégné de ce caractère de solitude et de sauvagerie qui lui prête tant de charmes dans les œuvres du grand écrivain.

C'est ce qui différencie l'Ecosse de la Suisse, où tout est mouvement et vie. Dans les Grampians, le sol est stérile, les maisons sont rares ; les montagnes portent peu de forêts,

(1) *Rob Roy*, ch. 38.

(2) Non donné par les montagnards aux gens du sud

mais seulement un manteau de bruyères rousses, où paissent des vaches noires et quelque mouton à longue laine tombante.

Ni les chemins de fer, ni les diligences ni les bateaux ne sauraient peupler une telle solitude. La population, très clairsemée, ne l'anime pas. La vue d'un homme perdu dans la bruyère ne fait qu'accentuer la mélancolie solitaire d'un site. C'est dans les parties les plus pittoresque que l'on est le plus seul. Souvent l'hôtel se trouve isolé au milieu du paysage, au bord d'un lac, comme à Stromachlachar ou à l'entrée d'une gorge, comme aux Trossachs.

Encore donc que bien entamée par les visiteurs, la solitude des Highlands est toujours impressionnante. Ce pays est assurément très beau, mais d'une beauté triste ; la mélancolie plane au dessus de ces montagnes rousses et de ces lacs à l'eau brune.

Mais où la tristesse va jusqu'à la désolation, c'est dans ce qu'on appelle proprement une *moor* ou bruyère. Les moors n'ont pas changé. Le chemin de fer les traverse ; mais, comme on n'en peut tirer que de la tourbe et de maigres pâturages, elles sont restées dans leur nudité noire, constellée de vert et de rouge, telle que Walter Scott les a décrites tant de fois, et particulièrement dans ce passage de *Rob Roy* :

“ La route que nous suivions devint, à un mille ou deux de Glasgow, sauvage et découverte, et prit un caractère plus lugubre à mesure que nous avançons. D'immenses bruyères s'étendaient sans interruption devant nous, derrière nous, de tous les côtés, dans une stérilité désespérante. Tantôt elles étaient plates, parsemées de marais verts d'une verdure traîtresse ou noirs de tourbe ; tantôt elles se soulevaient en vastes renflements, qui, sans avoir la forme et la beauté des montagnes, étaient encore plus fatiguants pour le voyageur. Il n'y avait ni arbres ni broussailles pour reposer l'œil fatigué de cette livrée rougeâtre d'absolue stérilité. La bruyère elle-même était de cette espèce rabougrie qui ne porte pas ou presque pas de fleurs, et fournit le vêtement le plus grossier et le plus pauvre, autant que mon expérience me permet d'en juger, que notre mère la terre ait jamais revêtu. D'être vivants, nous n'en vîmes pas, excepté parfois quelques moutons errants, d'une étrange diversité de couleurs, noirs, bleus, orange. La teinte noire dominait cependant dans leur tête et leurs pattes. Les oiseaux eux-mêmes semblaient éviter ces déserts ; quoi d'étonnant, puisqu'ils avaient un moyen facile de s'en échapper ? A la fin, j'entendis toutefois les cris monotones et plaintifs du vanneau et du courlis (3). ”

Voilà, à part les moutons bleus ou orange, la bruyère d'Ecosse telle que je l'ai vue : la tristesse faite paysage.

Mais il n'y a pas que cela dans les Highlands. Là où l'on rencontre des arbres, l'Ecosse est délicieusement pittoresque. Telle est toute cette région des rochers boisés qui enchâsse ce bijou, le lac Katime ; région d'une sauvagerie charmante, d'où s'exhale,

(3) *Rob Roy*, ch. 27.

en outre de la beauté du site, un arôme de poésie pour les lecteurs de la *Dame du Lac*.

J'ai voulu parcourir à pied cette route que firent ensemble ces deux mortels ennemis, le chevalier de Snowdower et le terrible Roderick Dhu ; la gorge des Trossachs, fouillis de verdure et de roches grises. “ si merveilleusement sauvage ”, paysage de rêve et de féerie, d'où l'on ne sortait qu'en s'aidant des pieds et des mains, — une bonne route la traverse maintenant ; — puis le tout petit lac d'Achroy et le long Vennachar, qui s'étend jusqu'au gué de Coilantogle, où les deux chefs se saisirent dans une étreinte suprême ; noms celtiques, d'une sonorité bizarre, qui ajoutent encore à l'étrangeté des scènes.

Mais la partie la plus sacrée de cette région, la plus chère aux lecteurs du grand poète, c'est l'extrémité orientale du lac Katime, enfermée dans des rochers à pic, que le bouleau tapisse de son feuillage pâle. Là s'élève, au-dessus des eaux tranquilles, la petite île qui a gardé le nom de l'héroïne, l'île d'Ellen.

Tout cela est encore très solitaire, et il est facile d'évoquer les figures dont le poète a peuplé ce désert : le chasseur égaré qui sonne du cor, la fille de Douglas exilé qui apparaît sur sa barque, et les farouches soldats du clan Alpine, qui couvrent le lac de leurs larges canots, et chantent, à la cadence de leurs rames, leur sauvage cri de guerre :

“ Roderigh Vich Alpine Dhu, ho ! hieo ! ”

Mais tandis qu'on se laisse emporter sur les ailes de la rêverie, un coup de sifflet retentit, un panache de fumée se déploie, et un petit vapeur accoste à la rive. C'en est fini de l'enchantement, Luowdown, Ellen, Douglas, Roderich Dhu s'effacent et rentrent dans le néant d'où le poète les avait tirés. Et c'est toujours ainsi.

Plus grand, plus majestueux, le lac Lomond se développe entre de hautes montagnes, dont l'une porte son nom. Son extrémité méridionale s'élargit, et embrasse des îles verdoyantes, quelques unes couronnées de ruines, entre lesquelles le bateau cherche sa route, et par ses détours ouvre à chaque instant une perspective nouvelle.

Les montagnes d'Ecosse sont relativement peu élevées. Cependant, comme beaucoup d'entre elles partent du niveau de la mer, qui allonge ses bras étincelants jusqu'au centre des terres, elles ont véritablement aux yeux l'attitude que leur donnent les cartes ; au lieu que dans les Alpes il faut défalquer de la hauteur des sommets celle de la vallée souvent très élevée où l'on se trouve. Ce fait, joint à leur forme hardie, explique que les montagnes d'Ecosse produisent un effet plus grand qu'on ne pourrait l'attendre.

J'ai fait l'ascension du géant écossais, le Ben Nevis. Il n'a que 1,342 mètres, et Zermatt, dans le fond de son entonnoir, est beaucoup plus élevé. Mais il fait bonne contenance tout de même.

J'en gravis les pentes rocailleuses en compagnie d'un Hindou rencontré aux chutes de la Clyde, qui me

débita les poésies en sanscrit pour me faire admirer la sonorité de cet idiome oriental ; en ce pays de langue celtique, cela ne manquait pas d'un certain piquant.

Mais, dans les ascensions, il faut toujours compter avec ce maudit brouillard, qui se pose en maître sur les sommets, et vous fustre, avec un sans-gêne que rien ne dérange, des fruits d'une fatigante montée. Arrivé là-haut, je pus voir que je ne voyais rien du tout.

Heureusement, les vues partielles de la montée et de la descente me dédommagèrent un peu. Tandis que mon noir compagnon me berçait de sons mélodieux et inconnus, éclo aux rayons du soleil de l'Inde, j'apercevais à travers les brumes du Nord, la mer déchiquetée, les golfes allongés, les îles lointaines et vaporeuses et les montagnes si bleues qu'on les aurait dites peintes par un maître italien. Les eaux étincelaient comme des flaques de lumière : avec un peu de soleil, la mélancolique nature semblait s'éveiller à un vague sentiment de joie ; la lueur fugitive d'un sourire l'avait illuminée un instant. Puis nous entrâmes dans le brouillard, et tout redevint morne et triste.

Que d'autres souvenirs se présentent, dont je ne puis pourtant encombrer le lecteur ! Voici la longue série des lacs, qui traverse la *grande vallée*, et que relie le canal Calédonien ; voici la belle cascade de Foyers, la colline conique qui sert de cimetière à Inverness ; le défilé de Killiekrankie, où la claymore heurta la batonnette, où Dundee, le chef jacobite, battit les troupes de Guillaume III et périt dans sa victoire ; voici le tranquille séjour de Pitlochry, et bien d'autres sites rapidement aperçus et disparus, comme certaines scènes trop courtes de Shakespeare, qui se terminent quand on commençait à les goûter.

Mon Hindou prétendait qu'une montagne ressemble toujours à une montagne, et un lac à un lac. Dans la nature, non ; mais dans les descriptions, c'est à craindre. J'en ai dit assez sans doute pour donner une idée de ce pays sauvage et solitaire, où Walter Scott a promené nos jeunes rêves : les Highlands.

CH. HERMELINE.

MAISONS HISTORIQUES

Sur la rue Portsmouth, près de Lincoln's Fields, à Londres, l'on va bientôt commencer la démolition d'une très vieille maison que l'on prétend être celle décrite par Dickens dans “ Old Curiosity Shop ”.

Certains érudits affirment cependant que c'est au No. 24 de la ruelle Fetter que Dickens a pris les éléments de ce roman.

La maison située à ce dernier endroit a été démolie en 1891.

Dans le voisinage de la rue Portsmouth est également tombée, sous la pioche des démolisseurs, une tour historique : le *Black Jack*.

C'est dans ce coin de Londres que l'on peut voir, annexée à Portsmouth House, une laiterie bâtie sous le règne de Charles II.